

NEVERS EN BLEU

LA VERRIÈRE

Appel à candidatures NEVERS EN BLEU 2026

- Présentation de NEVERS EN BLEU 2026

Après une première édition lancée en 2024 par l'association **La Verrière-Nevers**, le festival **NEVERS EN BLEU** revient célébrer l'art et l'artisanat d'art au cœur du centre historique de Nevers, à travers un **parcours d'expositions, d'ateliers et d'événements ouverts à tous**.

- Date

Cette deuxième édition se tiendra **du 12 au 27 septembre 2026**, en synergie avec d'autres temps forts de l'actualité culturelle de la ville : les Journées Européennes du Patrimoine (19 et 20 septembre) et le Festival des Légendes (20 septembre).

- Programme

Durant quinze jours, le public est invité à découvrir des œuvres originales et rencontrer les artistes et les artisans d'art pour échanger sur leurs formes d'expression artistique.

Avec le thème « **L'art autour du geste** », le festival souhaite mettre à l'honneur l'expressivité de l'œuvre au travers du geste de l'artiste ou de l'artisan, le mouvement qui façonne la matière et est à l'origine de toute création.

Au programme, un **foisonnement d'événements**, expositions, ateliers, démonstrations, performances et autres moments conviviaux (restauration éphémère, ...) organisés en un cheminement artistique offrant l'accès à **plus d'une dizaine de lieux**, selon deux modes de programmation :

- **Signature**, pour les expositions et événements organisés par La Verrière - Nevers dans plusieurs lieux emblématiques. Les œuvres exposées sont sélectionnées par un comité ;
- **Variations**, pour ceux organisés de façon autonome, et dans son propre lieu, par chaque participant sélectionné par La Verrière - Nevers, celle-ci assurant la coordination de l'ensemble et la communication du festival.

- Appel à candidatures

L'appel à candidatures s'adresse aux **artistes et artisans d'art**, y compris étudiants et apprentis, aux collectifs d'artistes et, s'ils sont situés en centre-ville, aux galeries, ateliers et entreprises artisanales, etc.

.1. Pour quels événements ?

Les candidats peuvent se positionner sur un ou plusieurs de ces événements :

- **exposition d'œuvres** créées pour le festival ou déjà existantes, dès lors qu'elles sont originales et rendent sensible le geste, la relation à la matière et le savoir-faire propre à chaque pratique artistique,
- **ateliers** créatifs d'environ cinq personnes souhaitant s'initier ou se perfectionner à une pratique artistique (avec participation financière du public),
- **démonstrations** d'artisanat d'art et **performances** d'art vivant à destination d'un public plus large (participation financière libre au chapeau).

.2. Quelle programmation : Signature ou Variations ?

.2.1. Signature

La programmation Signature regroupe les artistes et les artisans d'art désireux d'exposer seul ou avec leur collectif (sous réserve des capacités d'accueil suffisantes) dans l'un des **lieux hôtes coordonnés par La Verrière-Nevers** : lieux historiques, boutique-atelier La Verrière, galerie ARKO et, selon les disponibilités, dans des espaces éphémères du centre-ville.

● Exposition d'œuvres

Chaque candidat (hors collectif) peut présenter **jusqu'à trois œuvres** et proposer une œuvre spéciale pour la tombola. (cf. infra).

Les collectifs fixent le nombre d'œuvres par artiste ou artisan d'art dans des limites raisonnables, à convenir avec la Verrière-Nevers, en fonction de la capacité d'accueil du lieu hôte pressenti.

● Organisation d'ateliers et autres événements

Le candidat peut également proposer d'organiser, sous sa responsabilité, des ateliers à la boutique-atelier La Verrière ainsi que des démonstrations et performances dans un lieu attribué par La Verrière-Nevers, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

La Verrière-Nevers coordonnera les demandes lorsque l'événement se tiendra dans un lieu municipal. A défaut d'autorisation, l'activité pourra être annulée ou adaptée sans indemnité autre que le remboursement des sommes éventuellement perçues du public pour ladite activité.

Le dossier de candidature devra préciser l'organisation proposée, les besoins (surface, aménagements) et les ressources fournies (équipements, matériaux, outils, consommables).

.2.2. Variations

La programmation Variations regroupe les artistes et artisans d'art, les collectifs d'artistes, galeries, ateliers, entreprises artisanales, etc. souhaitant s'organiser de **façon autonome** pour exposer et/ou créer des événements **dans leur propre lieu** en centre-ville.

Les candidats à Variations conçoivent et exploitent leurs événements **sous leur responsabilité** et à leurs frais. Les collectifs définissent leurs propres modalités d'exposition.

Ils sont sélectionnés par La Verrière-Nevers qui assure **la coordination générale ainsi que la communication du festival**, sans se substituer aux organisateurs.

.3. Comment candidater ?

Les candidatures font l'objet de **deux formulaires distincts** selon **la programmation choisie**. Les formulaires Signature et Variations sont accessibles sur le site internet de La Verrière-Nevers, rubrique « NEVERS EN BLEU 2026 ».

Un artiste ou artisan d'art exposant dans le cadre de son collectif ou de sa galerie de référence, ne candidate pas individuellement; la candidature est déposée par le collectif ou la galerie pour le compte de tous les artistes et artisans d'art participants.

Un même candidat peut s'inscrire aux deux programmations; c'est notamment le cas d'un artiste souhaitant exposer à la fois dans un des lieux coordonnés par La Verrière (=> candidature à Signature) et dans son propre atelier (=> candidature à Variations).

Date limite de candidature : 15 avril 2026

.4. Contribution à la tombola

La Verrière-Nevers organise chaque semaine une tombola permettant au public de gagner une œuvre et des objets en lien avec le festival (affiches, etc.).

En achetant son billet pour le tirage hebdomadaire, le public vote pour l'œuvre de son choix; et **si son ticket est tiré, il gagne la pièce pour laquelle il a voté**.

Il s'agit d'une nouveauté de l'édition 2026 destinée à renforcer la visibilité des artistes et artisans d'art car **les œuvres dédiées à la tombola sont exposées à la boutique-atelier La Verrière** durant tout le festival.

Le mode de fonctionnement est le suivant :

- Les tirages ont lieu les samedi 19 et 26 septembre 2026 à La Verrière,
- La valeur des œuvres proposées par les candidats est de 100 €; les pièces ayant fait l'objet d'un ticket gagnant donnent lieu à une indemnisation de l'artiste ou de l'artisan d'art à hauteur de ce montant,
- Elles sont sélectionnées par La Verrière avec la même exigence de qualité artistique que celles exposées dans le cadre général du festival,
- Après le dernier tirage, les pièces non attribuées deviennent disponibles à la vente jusqu'au lendemain,
- Chaque participant récupère son œuvre à la fin du festival.

.5. Sélection

Les œuvres proposées dans le cadre de Signature sont examinées par un **comité de sélection** composé de cinq membres : un représentant de la CMA Bourgogne Franche-Comté, un enseignant à l'ESAAB de Bourgogne et trois représentants de La Verrière-Nevers.

Si elles sont exposées dans un lieu appartenant à la ville de Nevers, elles sont soumises à une revue préalable de la Direction du Développement culturel de la Ville.

Les candidatures portant sur les ateliers et les démonstrations sont sélectionnées par La Verrière-Nevers.

Les candidatures à « Variations » sont sélectionnées par La Verrière-Nevers.

Date limite de sélection : 6 mai 2026.

Pièce jointe : Règlement du festival NEVERS EN BLEU 2026

La Verrière – Nevers est une association dont la vocation est de développer et promouvoir l'artisanat d'art à Nevers et dans sa région. Créée par **Clément Boutillon, céramiste**, et **Manon Pignon bijoutière**, elle est aussi une boutique-atelier implantée en plein cœur de ville offrant aux visiteurs un cadre propice aux échanges avec les créateurs.

38, rue François Mitterrand – 58000 Nevers  <https://laverriere-nevers.fr/>

Contact

Anne Jarry, chargée de projet Nevers en Bleu 2026  anne@laverriere-nevers.fr

NEVERS EN BLEU

LA VERRIÈRE

Règlement du festival NEVERS EN BLEU 2026

NEVERS EN BLEU est un **festival consacré à l'art et à l'artisanat d'art**, organisé par l'association La Verrière - Nevers.

La 2^e édition se déroule du **12 au 27 septembre 2026** autour du thème « **L'art autour du geste** » et d'un foisonnement d'expositions et d'événements invitant le public à un cheminement artistique dans le centre-ville de Nevers.

Elle est ouverte aux artistes et artisans d'art, y compris étudiants et apprentis, aux collectifs d'artistes et, s'ils sont situés en centre-ville, aux galeries, ateliers, entreprises artisanales, etc., et s'organise en deux types de programmation :

- **Signature**, pour les expositions et événements **organisés par La Verrière - Nevers dans plusieurs lieux emblématiques**. Les œuvres exposées sont sélectionnées par un comité;
- **Variations**, pour ceux organisés de **façon autonome et dans son propre lieu**, par chaque participant sélectionné par La Verrière - Nevers, celle-ci assurant la coordination de l'ensemble et la communication du festival.

En déposant leur dossier de candidature et en payant les frais de participation, les participants reconnaissent, avoir lu et accepté le présent règlement.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur.

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Verrière-Nevers.  <https://laverriere-nevers.fr/>

Art 1. Obligations de l'association La Verrière-Nevers

La Verrière-Nevers s'engage à promouvoir le festival, dans la limite de ses moyens, et à donner une visibilité aux participants des programmations Signature et Variations, par le biais de plusieurs canaux :

- Site internet et newsletter de La Verrière-Nevers,
- Réseaux sociaux (instagram et facebook),
- Presse et radios locales,
- Affiches, flyers, parcours et programme détaillé du festival.

Art 2. Contribution financière au festival

Les candidats sélectionnés doivent participer financièrement aux frais de conception, d'organisation et de communication du festival.

Montant des frais par candidat sélectionné :

- 30 €* par auto-entreprise
- ou 70 €* par entreprise, collectif, association, etc.

** TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts (CGI)*

La participation au festival est gratuite pour :

- Les étudiants et les apprentis,
- Les organisateurs de démonstrations et de performances.

Les frais sont forfaitaires et payables en ligne. A défaut de paiement dans les 15 jours suivant la sélection, celle-ci sera annulée.

Ils sont non remboursables, sauf annulation du festival par l'association (cf. article Annulation - Report).

Art 3. Mise à disposition des lieux et du matériel

La mise à disposition de lieux et matériels concerne uniquement la programmation Signature.

Les espaces sont attribués au cas par cas et aménagés par l'exposant en concertation avec par La Verrière-Nevers et le lieu hôte dans le respect des contraintes de conservation propres à certains sites historiques (par ex., percements interdits).

La Verrière-Nevers ne peut être tenue pour responsable de la fermeture inopinée d'un ou plusieurs lieux d'exposition autres que celui de la boutique-atelier La Verrière sise 38 rue François Mitterrand à Nevers.

Les lieux, mobiliers et matériels mis à disposition devront être restitués dans le même état que lors de leur remise.

Tout ajout d'équipement électrique (spots, prises, rallonges...) est interdit **sauf accord écrit préalable** du lieu hôte et de La Verrière-Nevers.

Art 4. Sélection des œuvres

Si des œuvres, préalablement sélectionnées sur croquis ou à l'état de projet, sont jugées in fine contraires à l'éthique du festival et/ou aux valeurs culturelles de la Ville selon le lieu d'exposition, La Verrière-Nevers et/ou la Ville sont en droit de demander à l'exposant de les retirer.

Art 5. Présence des exposants (programmation Signature)

- Il appartient aux exposants de s'occuper de l'installation et de la récupération des œuvres aux jours convenus pour chaque lieu d'exposition.

Aucun stockage ne pourra être assuré avant et après le festival.

Les jours d'installation et de récupération des œuvres seront précisés par la Verrière-Nevers (cf. fichier « Répertoire de sélection » envoyé à chaque exposant).

- Les exposants s'engagent à être présents :
 - lors du vernissage,
 - au minimum deux jours par semaine selon un planning défini.

En cas d'absence ponctuelle, ils doivent prévenir l'équipe de La Verrière-Nevers.

En cas d'absences répétées, La Verrière-Nevers pourra retirer l'exposant du programme de communication et/ou mettre fin à la participation.

Art 6. Transport des œuvres

Le transport aller et retour des œuvres exposées est à la charge exclusive du participant.

Art 7. Logement

Le logement à Nevers ou à proximité du festival incombe au participant.

Art 8. Assurance et responsabilité

Chaque participant atteste être titulaire d'une **assurance de responsabilité civile** couvrant sa participation au festival, ainsi que, le cas échéant, d'une assurance couvrant ses œuvres (transport, vol, bris) et les activités qu'il organise (ateliers, démonstrations, performances).

Chaque participant demeure **seul responsable** de ses œuvres, matériels, objets personnels et des événements qu'il organise.

La responsabilité de La Verrière-Nevers et des lieux hôtes ne pourra être engagée **qu'en cas de faute prouvée** dans l'organisation ou la gestion des espaces placés sous leur contrôle.

Il appartient aux participants de veiller à ce que les œuvres et les événements ne présentent aucun danger pour le public.

Art 9. Droits à l'image

Le participant autorise La Verrière-Nevers à capter et utiliser son image (photo/vidéo) réalisée dans le cadre du festival, aux seules fins de communication et de promotion du festival (site internet, réseaux sociaux, presse, affiches et supports de présentation), pour une durée de trois ans et pour le territoire français et international.

Toute utilisation à d'autres fins fera l'objet d'un accord distinct.

Art 10. Ventes

La Verrière-Nevers ne reçoit aucune commission sur les ventes.

Sa responsabilité ne peut en aucun cas être retenue en cas de conflit de quelque nature que ce soit entre acheteurs et exposants.

La liste des prix établie est établie à titre indicatif et, pour toute demande d'acquisition, le visiteur est invité à prendre directement contact avec l'exposant.

Il n'y a pas de délai de rétractation sur les achats d'œuvres durant le festival.

Art 11. Désistement d'un participant

En cas de désistement ou d'absence du participant, les frais versés ne sont pas remboursables.

Art 12. Annulation - Report

La Verrière-Nevers peut déplacer le lieu, annuler ou reporter le festival s'il est constaté un nombre insuffisant de participants, ou en cas de force majeure ou pour toute autre raison, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

En cas d'annulation, les frais de participation et d'adhésion seront remboursés aux participants et aucun dédommagement ne peut être exigé.

Art 13. Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la candidature sont traitées par La Verrière-Nevers afin de gérer la sélection, l'organisation et la communication du festival.

Les personnes disposent de droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition selon les cas) et peuvent exercer ces droits en écrivant à : contact@laverriere-nevers.fr.

Art 14. Application du règlement

Les participants reconnaissent, en déposant leur dossier de candidature et en payant les frais de participation et d'adhésion avoir lu et accepté le présent règlement.

Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent leur être imposées par La Verrière-Nevers et/ ou les lieux d'exposition dans l'intérêt du festival.

Glossaire

« Candidat » : personne/structure déposant un dossier.

« Participant » : candidat sélectionné et à jour du paiement.

« Exposant » : participant présentant des œuvres.

« Contributeur » : participant proposant atelier/démonstration/performance ou lot tombola.

*La Verrière – Nevers est une association dont la vocation est de développer et promouvoir l'artisanat d'art à Nevers et dans sa région. Créée par **Clément Boutillon, céramiste**, et **Manon Pignon bijoutière**, elle est aussi une boutique-atelier implantée en plein cœur de ville offrant aux visiteurs un cadre propice aux échanges avec les créateurs.*

38, rue François Mitterrand – 58000 Nevers  <https://laverriere-nevers.fr/>

Contact

Anne Jarry, chargée de projet Nevers en Bleu 2026  anne@laverriere-nevers.fr